

**Compte rendu du conseil Municipal du Jeudi 29 Juin 2017**

Absents : Mme PLEKANIEC donne procuration à Mr FARGES

Mr ROUSSET donne procuration à Mr KWIETNIAK

Secrétaire de séance : Me BOURGEOIS Ghislaine

Début de séance : 20h30

**1) Point sur la procédure et le cadre réglementaire du PLU par le bureau d'études OCTEHA, et validation du nouveau PADD**

Le bureau d'études OCTEHA présente les modifications apportées au Projet d'Aménagement de Développement Durable, et fait un point sur les éléments de procédure, ainsi que sur le calendrier des différentes étapes nécessaires à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau PADD.*

**2) Rétrocession d'une partie du terrain cédé à Mr BRUNEL Serge dans le cadre d'un échange à HAUTEVILLE**

Afin de régulariser l'emplacement actuel de la voie communale 48 à HAUTEVILLE, l'emprise de l'ancien tracé avait été cédée, en échange, à Mr BRUNEL en 2013.

Une partie de la parcelle cédée se situe au droit de la propriété voisine. De ce fait, l'achat de cette partie de parcelle aurait dû être prioritairement proposé à ses propriétaires riverains, qui ont émis un recours relatif à cette procédure.

Mr le Maire a donc proposé à Mr BRUNEL de rétrocéder cette partie de parcelle à la Commune, afin de la réintégrer dans le domaine public.

Ensuite, les propriétaires riverains seront mis en demeure de l'acheter au prix de 3.32 € le m<sup>2</sup>.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de rétrocession et de mise en demeure.*

**3) Demande de Mr BARRANDON Elle concernant le goudronnage d'une partie de la parcelle desservant sa propriété**

Mr BARRANDON a goudronné l'accès dans sa propriété, et souhaiterait que la commune fasse de même pour le « chemin » coté sud, jusqu'à la voie communale.

Problème : le « chemin » est situé sur la parcelle communale ZD 29 classée en Terre de classe 03.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer la vente de la parcelle ZD 29 à Mr BARRANDON au prix de 3.32€ le m<sup>2</sup>.*

**4) Projet d'installation d'une armoire de dégroupage FREE**

L'opérateur FREE a demandé l'autorisation d'installer une armoire de dégroupage à RIMEIZE, à côté de l'ancienne poste. ORANGE a donné son accord.

La convention est établie pour une durée de 12 ans renouvelable par tacite reconduction, par périodes de 5 ans. La redevance d'occupation s'élève à 100€ par an.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.*

**5) Projet de communalisation du réseau d'eau potable de CHASSIGNOLES**

La parole est donnée à Mr KWIENTIAK Casimir qui indique qu'il serait souhaitable de réfléchir, d'ores et déjà, à la communalisation de la ressource en eau. Point important : sans eau potable et contrôlée, il ne peut pas être délivré de permis de construire.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour engager une réflexion et des démarches en ce sens.*

**6) Délibération certifiant que la Commune est reconnue « Zéro Phyto » depuis 2014, et sollicitant l'accompagnement financier de diverses structures**

Le Conseil Municipal certifie que la commune de RIMEIZE n'emploie plus de produits phytosanitaires, depuis 2014 sur l'ensemble des ses espaces publics, ce qui va lui permettre d'obtenir des

subventions à hauteur de 70 à 80% de la part de l'Agence de l'eau, de la Région, et de l'Europe, pour des investissements (acquisition de matériels alternatifs, végétalisation, etc....)

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.*

**7) Indemnité de gardiennage de l'Eglise pour 2016 et 2017**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer à Mme TICHET Jeanine une indemnité de 300€ pour 2016, et 300€ pour 2017.

**8) Création de poste « Adjoint Technique Principal de 2ème classe » pour Mme VALENTIN Pierrette**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.*

**9) Renouvellement du CDD pour remplacement congé maladie de Mr BRUN Thierry**

Mr BRUN est en arrêt maladie jusqu'à fin Juillet. Certains conseillers municipaux indiquent qu'il aurait peut-être fallu sous-traiter le travail de fauchage des accotements des voies communales.

Mr le Maire dit qu'il n'est pas favorable à cette solution, et qu'il souhaite privilégier l'emploi d'une personne en recherche d'emploi, pour palier à l'absence de Thierry.

*Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement du Contrat à Durée Déterminée jusqu'à fin août.*

**10) Dissolution Régie de Recettes « Comité d'Animation Rimeize »**

Il n'y a plus de fonds disponible sur cette régie. Le Conseil Municipal valide la dissolution de la régie.

**11) Demande de mise en place de panneaux « Attention Enfants » à MASBERAL le JEUNE et de ralentisseurs à MAZEIRAC**

Mme BOURGEOIS GHISLAINE signale qu'un chien a été écrasé à MASBERAL le JEUNE par des quads qui roulaient vite.

Une personne de MAZEIRAC, qui habite près de la route allant au ROUCHAT, signale que les voitures roulent vite, faisant ainsi courir de graves risques pour les enfants.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place deux panneaux « Attention Enfants » à chaque entrée du village de MASBERAL le JEUNE.

Le Conseil Municipal décide de se rapprocher des services de l'Etat, et de Lozère Ingénierie afin de procéder, dans un premier temps, à des « comptages » à MAZEIRAC.

**Questions diverses**

❖ **Modification des rythmes scolaires**

Les enseignantes sont pour le retour à la semaine de 4 Jours avec les horaires suivant : 9h 12h et 13h 16h.

L'enquête faite par l'école auprès des familles indique qu'une grande majorité des familles souhaite revenir à la semaine des 4 jours.

Le Conseil Municipal valide le retour à la semaine de 4 jours.

❖ **Travaux de voirie 2017**

Le Marché à été attribué à l'entreprise MARQUET.

Les travaux seront effectués en septembre pour un montant de 45 000€ à LA CHAUMETTE, et 77 400€ à SARROUILLET.

❖ **DETR 2017**

Une subvention a été accordée sur la réserve parlementaire du Sénateur à hauteur de 50%, pour l'achat d'un nouveau godet et d'un grappin pour la mini-pelle, ainsi que d'une plaque vibrante pour l'entretien de la voirie.

Pour terminer l'isolation de la salle des fêtes une subvention à hauteur de 35 % a été accordée par le Conseil Départemental.

❖ **Pâturage de SARROUILLET**

Mr ALBUISSON Benoit a demandé une autorisation pour faire pâturer son cheval sur les terrains communaux et sectionaux du village. Mr ALBUISSON et Mr VALADIER Jean-Paul devront se mettre d'accord pour le partage des terrains.

Séance levée : 23h45

Secrétaire de séance

Me BOURGEOIS

Le Maire

Alain FARGES

